

Pour une école laïque qui valorise l'autonomie de jugement

Février 2020

MÉMOIRE

Collectif de parents

Nous sommes un collectif de parents d'enfants de toutes origines inscrits présentement dans le système scolaire québécois, qui exige que l'école québécoise soit laïque, exempte de toute pression religieuse, afin de protéger la liberté de conscience de nos enfants.

Le rôle premier de l'école, à travers le programme scolaire, est de valoriser, par le savoir et la connaissance, l'autonomie de jugement, prémisses essentielles à la liberté de conscience.

Mémoire coordonné par :

Nadia El-Mabrouk¹, Commission scolaire de Montréal (CSDM)²

Auteure *Notre laïcité*, Éditions Dialogue Nord-Sud, 2019.

Autres parents signataires

- François Dugré, Commission scolaire des Patriotes (CSDP)
- Ali Kaidi, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI)
- Ferroudja Si Hadj Mohand, CSPI
- Fatima Aboubakr, Commission scolaire de Laval (CSDL)
- Mélanie Audet, Commission scolaire Sir Wilfrid-laurier (CESW)
- Stéphanie Baron, CSDM
- Inès Belhadjkacem, CSDM
- Céline Boisvert, Fédération des établissements d'enseignement privés (QAIS)
- Anie Boucher, Commission scolaire Harricana (CSH)
- Marie-Élaine Boucher, Commission scolaire des Affluents (CSA)
- Caroline Boucher, CSA
- Djafar Bouchilaoun, CSDM
- Marie-Eve Brousseau, Commission scolaire des Découvreurs (CSDD)
- Cochise Brunet-Trait, Commission scolaire des trois lacs (CSTL)
- Jacques Buteau, CSDM
- Dominique Caron, Commission scolaire de l'Énergie (CSE)
- Stéphanie Caron, Commission scolaire de la Rivière du Nord (CSRDN)
- Sébastien Chabot, Commission scolaire des Phares (CSDP)
- Hélène Da Silva, Commission scolaire Du Fer (CSDF)

¹ Pour information : Nadia El-Mabrouk, Professeure, département d'informatique (DIRO), Université de Montréal, pavillon André-Aisenstadt, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3J7 ; courriel : mabrouk@iro.umontreal.ca

² En attendant la création des centres de service, il nous a paru approprié de nous identifier d'après les commissions scolaires de nos enfants, bien que celles-ci n'existent plus, afin de donner une idée de la localisation des parents sans stigmatiser l'école.

- Michel Derome, CSH
- Hakima Djermoune, CSDM
- Daniel Dulude, CSDM
- Philippe Dujardin, CSDM
- Lise Fontaine, CSDM
- Mathieu Fontaine, Commission scolaire des Sommets (CSS)
- Stéphane Gallant, CSDF
- Milène Girard, Commission scolaire Lac Saint-Jean Est (CSLSJ)
- Christian Grenier, CSDM
- Johanne Harvey, Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDH)
- Fadhila Jebnoun, CSDM
- Amine Kochlaf, Commission scolaire Marie Victorin (CSMV)
- Frédéric Lacroix, Commission scolaire de la Capitale (CSC)
- Christine Lauzon, Commission scolaire de la Vallée des Tisserands (CSVT)
- Yann Ménard, CSDM
- Caroline Morgan, CSMV
- Guillaume Paradis, CSDP
- Ginette Pelletier, CSPI
- Nuvia Perreau, CSDL
- Bertrand Plante, Comm. scolaire des Premières Seigneuries (CSDPS)
- Sylvain Plourde, CSPI
- Christian Sabourin, CSDM
- Vincent Saint-Aubin Emard, CSDM
- Byanka St-Jean, CSDF
- Nicolas Thériault, CSC
- Stéphane Tremblay, CSDH
- Mohamed Triki, CSDM
- Clémence Trilling, CSDM
- Johanne Villeneuve, CSDP

Table des matières

Liste des recommandations	5
Résumé	7
Introduction	7
1. Les raisons des écueils du cours Éthique et culture religieuse	10
1.1. Le vivre-ensemble ne repose pas sur les religions.....	11
1.2. L'école laïque n'a pas à faire la promotion des croyances religieuses	14
1.3. Une prémisse anti-éducative	16
1.4. Un cours qui renforce les stéréotypes	19
1.5. Un cours qui banalise des pratiques sexistes.....	20
1.6. Le cours ECR est en porte à faux avec la loi sur la laïcité de l'État.....	22
2. Le nouveau cours	23
2.1. Les objectifs visés	25
2.2. Éthique et citoyenneté	28
2.3 Éducation à la sexualité	31
Conclusion	34

Liste des recommandations

1. Revoir les finalités du nouveau cours à la lumière des principes qui sous-tendent la laïcité de l'État, une valeur fondamentale de la nation québécoise et qui devrait être transmise aux élèves.
2. Suspendre immédiatement l'enseignement et l'évaluation des élèves par rapport à la compétence « Culture religieuse » du cours ECR.
3. Dans le volet « Éducation à la citoyenneté », mettre l'accent sur la protection du bien commun et l'importance de défendre les droits collectifs au-delà des intérêts particuliers.
4. Développer l'esprit critique et l'autonomie du jugement comme éléments essentiels intégrés à tous les thèmes du cours et non seulement à celui concernant l'éthique. Cet aspect est tellement important que nous suggérons de nommer le nouveau cours « Éducation à la citoyenneté et à l'autonomie du jugement ».
5. Mettre l'accent, dans tous les thèmes du cours, sur un vocabulaire qui permet de forger une citoyenneté commune, centrée autour de valeurs communes et non sur les caractéristiques particulières, notamment ethniques ou religieuses, des individus.
6. Ajouter au thème « Éthique » la reconnaissance des valeurs fondamentales du Québec comme société démocratique, francophone et laïque, qui promeut et respecte l'égalité entre les femmes et les hommes.
7. Intégrer aux thèmes 1, 2, 5, 6 et 8 les principes et les objectifs à la base de la laïcité, tels que formulés dans la *Loi sur la laïcité de l'État*.

8. Dans le thème « Éducation à la sexualité », informer l'élève sur les conséquences psychologiques et sociales des stéréotypes sexuels.

9. N'accorder aucune exemption du contenu du thème « Éducation à la sexualité » pour des raisons religieuses.

10. Porter une attention particulière à la notion d'identité et d'expression de genre pour éviter :

- **toute confusion entre les notions d'identité sexuelle, d'orientation sexuelle et d'identité de genre ;**
- **la promotion de stéréotypes sexuels ;**
- **un phénomène de contagion sociale qui provoquerait des demandes de transitions prématurées ou non fondées, exacerbant ainsi une dysphorie du genre qu'on retrouve chez certains enfants.**

Résumé

Le cours Éthique et culture religieuse (ECR) a été créé dans le contexte de la déconfectionnalisation du système scolaire, dans le but de remplacer le régime à deux options : l'enseignement moral et l'enseignement religieux (catholique ou protestant). Bien que l'intention d'élargir le cours à d'autres religions afin de tenir compte « de la diversité » dans la « composition d'une culture publique commune » était louable, il s'agissait en réalité d'un cours multiconfessionnel obligatoire offrant une grande place à la religion. La conception du vivre-ensemble véhiculée par le cours étant en contradiction avec la conception d'une société laïque, le cours n'a donc pas rempli son rôle de mener à la laïcisation de l'école publique.

Dans les faits, le constat est alarmant : pression sur les élèves pour qu'ils s'identifient à une religion, absence des athées et des agnostiques, stéréotypes ethniques et religieux, relativisme culturel mal compris laissant entendre que tout se vaut et que toutes les pratiques religieuses doivent être tolérées, voire même reconnues, même celles qui vont à l'encontre de l'égalité des femmes.

Nous saluons l'initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de réviser en profondeur ce cours, même si parmi nous, plusieurs parents auraient souhaité qu'il soit tout simplement aboli (heures redistribuées dans les matières essentielles ou dans les sports).

Dans ce mémoire, après avoir rappelé ce qui, dans les bases mêmes du cours ECR, est pour nous la cause des écueils, nous discutons des huit thèmes proposés en vue d'un nouveau cours de citoyenneté et d'éthique. D'emblée, nous constatons l'absence du thème de la laïcité, alors qu'elle est désormais reconnue comme un principe fondamental de la nation québécoise inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Notre recommandation principale est de revoir les finalités du cours à la lumière de la laïcité de l'État.

Nous formulons d'autres recommandations, notamment en lien avec le contenu du thème « Éducation à la sexualité ».

Introduction

Nous saluons le coup d'envoi par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, et son adjoint parlementaire, M. Jean-Bernard Émond, de la révision en profondeur du programme d'études Éthique et culture religieuse (ECR). En effet, nous sommes de nombreux parents à avoir alerté à maintes reprises les directions d'écoles, les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à propos des problèmes auxquels le cours ECR nous expose année après année.³ De nombreux parents sont même allés jusqu'à faire des demandes d'exemption pour leurs enfants.

En effet, le constat est alarmant : transmission d'une vision étriquée de notre réalité en tant que parents de toutes origines, transmission de fausses informations sur les religions et les cultures, absence de vision critique des doctrines et des pratiques religieuses, pressions exercées sur nos enfants pour qu'ils s'identifient à une religion et à des pratiques religieuses parfois sexistes et fondamentalistes. En particulier, nous sommes plusieurs parents de culture musulmane qui déplorons la valorisation à travers ce cours du voilement des fillettes, la banalisation du voile intégral et la confusion entre islam et islamisme. Dans ce mémoire, nous relatons certaines situations concrètes que nous avons vécues.

Avant de se questionner sur les sujets à aborder dans un nouveau cours, il est important de comprendre les raisons de ce fiasco éducatif. Selon les défenseurs du programme, le blâme serait attribuable tantôt aux concepteurs des manuels scolaires, tantôt aux cahiers d'exercices non approuvés par le Ministère, tantôt au manque de formation des enseignants produisant leur propre matériel. Toutefois,

³ PDF QUEBEC, *Dossier — Critique du cours ECR*. http://www.pdfquebec.org/index_dossiers.php#Dossier_ECR.

s'il est à ce point compliqué de produire du matériel adéquat et de donner ce cours, c'est à cause des finalités mêmes du cours et des moyens avancés dans le programme conçu par le ministère de l'Éducation.

Dans une première partie de ce mémoire, afin d'éviter la reproduction des mêmes erreurs, nous exposons les problèmes dans les fondements mêmes du cours ECR et les conséquences d'une telle approche.

Dans une deuxième partie, nous exposons notre vision des objectifs à atteindre et nous réagissons par rapport aux huit thèmes avancés par le MEES dans le cadre du futur cours qui remplacera ECR.

D'emblée, ce qui nous saute aux yeux est l'absence du thème de la laïcité, alors qu'il s'agit d'un cours d'éducation à la citoyenneté. Le terme laïcité est même complètement absent des huit thèmes proposés. Nous nous expliquons très mal ce fait alors que la laïcité, qui encadre les rapports entre l'État et ses citoyens en matière religieuse, est maintenant reconnue comme une valeur fondamentale de la nation québécoise, inscrite dans la Charte québécoise des droits et libertés. De plus, la laïcité repose sur des principes tels que la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, qui devraient être l'assise du contenu du thème « Éthique » d'un tel cours.

Notre première recommandation est donc de revoir les finalités du nouveau cours à la lumière des principes qui sous-tendent la laïcité de l'État, une valeur fondamentale de la nation québécoise et qui devrait être transmise aux élèves.

1. Les raisons des écueils du cours Éthique et culture religieuse

Nous tenons tout d'abord à souligner que, pour nous, les raisons premières des écueils du cours et de la déficience de son matériel pédagogique résident dans le programme lui-même.

Les finalités du cours ECR, telles qu'énoncées par le programme du Ministère⁴, sont la « reconnaissance de l'autre » et la « poursuite du bien commun ». La compétence « Culture religieuse » s'inscrit donc dans ces deux finalités et non dans celle d'enseigner un contenu scientifique sur les religions. Il s'agit notamment, comme mentionné dans le programme, de permettre « la compréhension des signes dans lesquels s'exprime l'expérience religieuse des individus et des groupes qui contribuent à façonner la société ».

Cette vision du vivre-ensemble, selon nous, est la cause de tous les écueils résumés plus bas. En effet, la « poursuite du bien commun » ne peut se faire sur une base religieuse. Il est évident que les religions jouent un rôle important dans les enjeux sociopolitiques ; bien sûr, des connaissances sur les religions ont leur place dans le programme scolaire. Cependant, celles-ci doivent être enseignées de manière factuelle, dans un cadre non confessionnel qui soit propice à l'analyse critique. L'école laïque ne peut présenter la religion comme base du vivre-ensemble ; le faire implique notamment d'occulter tous les conflits potentiels qui ressortent des différences de religion et qui ont marqué l'histoire par de nombreuses guerres interreligieuses. C'est pourquoi, dans son avis de 2011⁵, le

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Éthique et culture religieuse*. <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/primaire/domaine-du-developpement-de-la-personne/ethique-et-culture-religieuse/> (page consultée le 17 février 2020)

⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, 2011.

Conseil du statut de la femme recommande d'intégrer l'étude des phénomènes religieux au cours « Histoire et éducation à la citoyenneté » au niveau secondaire.

De plus, l'objectif de « reconnaissance de l'autre » à travers des manifestations religieuses nous semble être la cause des stéréotypes ethniques et sexistes qui abondent dans les manuels scolaires du cours⁶. En particulier, le programme met l'accent sur les diverses expressions du religieux, notamment les pratiques alimentaires et vestimentaires. Il s'agit donc de « reconnaître » l'autre à travers des apparences et des pratiques religieuses. Cela entraîne une essentialisation souvent caricaturale, voire une stigmatisation des personnes (un catholique est une personne qui porte une croix, un juif est un homme qui porte la kippa, une musulmane est nécessairement voilée, etc.) et un profilage ethnoreligieux inacceptable.

Finalement, la notion même de l'« autre » nous semble inappropriée dans ce contexte et ne correspond à aucune réalité. Certes, le programme d'études ECR entendait tenir compte de la diversité dans la composition d'une culture publique commune, mais qui serait cet « autre » dans un État qui sert également tous ses citoyens, sans aucune distinction d'origine ethnique ni de conviction spirituelle ? Un programme dont la finalité est la poursuite du bien commun devrait miser sur ce qui rassemble les élèves de toutes origines plutôt que sur ce qui les divise.

Nous résumons ci-dessous les six raisons de l'échec constaté du cours ECR.

1.1. Le vivre-ensemble ne repose pas sur les religions

Le mot religion vient du mot *religare*, qui veut dire lier, relier. Effectivement, la religion lie les gens, mais à condition qu'ils soient de la même confession ! Elle ne constitue pas un facteur de cohésion entre les gens de confessions différentes,

⁶ Nadia EL-MABROUK et Michèle SIROIS, « Stéréotypes sexistes et stéréotypes culturels dans les manuels d'ECR du primaire », dans Daniel BARIL et Normand BAILLARGEON (sous la direction de), *La face cachée du cours Éthique et culture religieuse*, Leméac, 2016, p. 121-148.

comme le montre bien le fait que dans plusieurs religions, les mariages mixtes peuvent se faire à la condition que le conjoint de l'autre religion se convertisse.

Le vivre-ensemble ne peut donc reposer sur les religions. Bien d'autres disciplines comme les arts et les sports permettent de favoriser les liens entre les élèves dans une société diversifiée comme le Québec. Proposer d'enseigner le contenu des religions pour favoriser le vivre-ensemble est une grave erreur. Les enfants apprennent à se voir comme des pratiquants (même quand leur famille ne pratique pas) au lieu de se percevoir comme des citoyens. Là où Omar et Leila jouaient tout simplement avec d'autres enfants, avec ECR, ils sont devenus « des musulmans ». Au lieu de miser sur la compréhension des valeurs communes, le cours ECR ne fait qu'exacerber les différences.

Nombreux sont les passages dans les manuels scolaires qui demandent à l'élève de s'identifier à une religion et d'en rapporter les rituels⁷. Cette insistance sur l'appartenance religieuse entraîne des pressions indues sur les élèves et porte atteinte à leur liberté de conscience et à celle de leurs parents. Que répondra un enfant de famille non croyante ou non-pratiquante quand on lui demande à quelle religion il appartient et comment se vivent les rituels religieux dans sa famille ? Ces enfants se trouvent dévalorisés, voire stigmatisés par ce cours. De plus, demander à un élève de révéler ses croyances religieuses et de se présenter à travers ses pratiques (que mange-t-il, comment et quand fait-il ses prières, est-il circoncis, fait-il le ramadan, sa mère est-elle voilée) est inquisitoire et même illégal en vertu du droit à la vie privée de la *Charte québécoise*. C'est une intrusion inadmissible dans sa vie intime et celle de sa famille, en plus de stigmatiser les familles qui ne pratiqueraient pas leur religion « de la bonne façon ».

⁷ Daniel BARIL et Normand BAILLARGEON, *La face cachée du cours Éthique et culture religieuse*, chapitres 1 et 5, Leméac, 2016.

Promotion du fait religieux — Témoignages de parents :



« Les enfants jouent à qui est le plus religieux. Ils se demandent s'ils sont circoncis, un va dire "je fête Noël", l'autre va lui dire "tu ne devrais pas". Un lui dit "je mange du porc", il se fait répondre "tu ne devrais pas"... On stigmatise les enfants par rapport à la pratique de leur religion, ça ne devrait pas. »⁸

« Ma fille s'est sentie obligée de dire en classe qu'elle était musulmane juste parce qu'elle a entendu la majorité de la classe dire la même chose. Le jour qu'elle a eu le courage d'assumer ce qu'elle est et dire qu'elle n'a pas de religion, certaines de ses amies lui ont dit qu'elles devraient réfléchir au fait de la garder ou pas comme amie. »

Une mère d'origine algérienne

« Une petite fille a apporté un coran à l'école, mais en disant que seuls les musulmans pouvaient y toucher. Dans la classe, il n'y avait qu'une seule autre petite fille qui avait le droit d'y toucher. Mon fils a dit que sa mère aussi était musulmane, mais l'enseignante ne savait pas si mon fils pouvait y toucher. Peut-être que ce qui l'a fait douter, c'est que je ne porte pas le voile ? »

⁸ Mylène MOISAN, « Sortir la religion de l'école », *Le Soleil*, 25 mars 2017.

« Comme il est né en Tunisie, mon fils s'est fait demander, lors du cours ECR, s'il était circoncis. Un autre ami, qui est aussi Tunisien, s'est vanté d'être circoncis. »

Une mère d'origine tunisienne

« Mon fils s'est fait demander (au secondaire), selon son mode de vie, quel serait le meilleur moment de la journée pour prier ? (Prières du matin, du midi ou du soir étaient les réponses attendues.) »

« Il y a un vide pour les enfants dont le mode de vie n'est pas relié à une religion. Mon fils s'est déclaré bouddhiste à l'âge de huit ans, alors que rien dans son éducation ne le justifiait. L'influence venait de l'école. »

Une mère de tradition chrétienne

1.2. L'école laïque n'a pas à faire la promotion des croyances religieuses

Un État laïque doit adopter une posture de neutralité face aux croyances ou non-croyances des individus et non pas une posture de reconnaissance et d'acceptation de toutes les croyances religieuses. D'ailleurs, comment choisir les religions à enseigner parmi les innombrables religions et croyances qui existent à travers le monde, les courants (traditionnels ou réformistes) à l'intérieur de chaque religion, les façons de pratiquer sa religion ? De quelle autorité dispose l'école pour établir les normes d'une religion ?

Et comment s'attendre à ce que les enseignants possèdent une connaissance suffisante des différentes religions dans le monde afin de pouvoir enseigner de façon appropriée les principes spirituels qui les sous-tendent ? Le manque de formation des enseignants fut d'ailleurs maintes fois décrié⁹.

⁹ « Trop peu formés, trop mal outillés : les enseignants chargés du cours Éthique et culture religieuse se sentent toujours mal préparés et encadrés pour transmettre cette matière à leurs élèves, près de sept ans

Le cours ECR met l'accent sur les symboles, les rites, les fêtes, les lieux de culte, les personnes modèles, les mythes et les « récits », en évitant de parler de certains faits négatifs des religions, comme la place inférieure occupée par les femmes. Cette approche ne permet pas aux élèves de savoir réellement ce qu'est une religion et les amène plutôt à la confondre avec des pratiques folkloriques.

Un tel enseignement n'a pas sa place dans une école laïque, dont le programme scolaire devrait transmettre des connaissances et non pas des croyances, cultiver la pensée rationnelle, enseigner la méthodologie scientifique et éviter de semer la confusion dans la tête des jeunes enfants en leur parlant de dogmes et de mythes.

Il n'est pas question ici d'évacuer toute référence aux religions dans le programme scolaire, mais d'aborder cet aspect dans un cadre scientifique et non confessionnel, en se basant sur des faits placés dans leur contexte historique, géographique, culturel et politique.

Enseigner une religion en dehors d'un cadre scientifique et en camoufler certains côtés négatifs, c'est la cautionner, la promouvoir. Un tel enseignement s'apparente à un endoctrinement, et porte atteinte à la liberté de conscience des élèves.

Contenus non pertinents — Témoignages :

« Mon fils a 7 ans, il est en deuxième année. Depuis qu'il a commencé à suivre le cours Éthique et culture religieuse, il me pose régulièrement des questions relatives à la crucifixion, par exemple : "Comment on meurt sur une croix" ? "Quelles sont les bêtises qui peuvent conduire une personne à être crucifiée" ? "Si je ne suis pas gentil, est-ce que tu vas me crucifier ?", etc.

Je considère personnellement qu'on n'a pas à enseigner ces histoires sur Jésus à l'école, et encore moins à de si jeunes enfants. »

Un père

après son implantation dans la controverse, révèlent les résultats d'une étude obtenue par *Le Devoir*. » Philippe ORFALI, « Des enseignants peu consultés et mal préparés », *Le Devoir*, 14 septembre 2015.

« En troisième année, mon fils est rentré un jour en nous expliquant que le monde avait été créé en sept jours : le premier jour, Dieu créa la lumière, le deuxième jour le ciel, le troisième jour la vie, etc. C'était vrai puisque c'est Nancy (l'enseignante) qui le lui avait dit ! »

Une mère

« J'ai fait passer des examens ayant des questions du type : "Parmi les religions étudiées, laquelle choisirais-tu et pourquoi ? Donne trois explications." Ou alors : "Parmi les fêtes religieuses que nous t'avons présentées, laquelle préfères-tu et pourquoi ?" Ou bien : "Qu'est-ce qui te plaît dans la cérémonie hindouiste ou dans la célébration musulmane ?" Les questions sont généralement posées au conditionnel, mais l'enfant est obligé de répondre pour obtenir ses points. »

Une enseignante au primaire¹⁰

Dans un groupe de discussion Facebook pour les enseignants du cours ECR, voici ce qu'a répondu une enseignante en lien avec le contenu de son enseignement en 5^e et 6^e années du primaire pour le thème « Culture religieuse » :

« "C'est pas sorcier" pour les religions monothéistes et quelques textes sur les fêtes religieuses. Petite méditation pour le bouddhisme et pour l'hindouisme, j'aimerais leur faire vivre un Arati ainsi que chants hindous. Puis, ils inventeront une nouvelle religion à la troisième étape. »

Une enseignante

1.3. Une prémisse anti-éducative

L'éducation doit amener les élèves à développer leur jugement et leur capacité d'avoir une vision critique sur des faits qui leur sont présentés pour prendre ensuite position. En mettant l'accent sur le respect absolu de toutes les croyances et pratiques religieuses, le cours ECR fait exactement le contraire et, implicitement, empêche les élèves d'exercer leur jugement, et ce, au nom de la « tolérance », qui

¹⁰ Chantal ABRAN, « Le cours Éthique et culture religieuse dans la pratique », Le Huffington Post, 13 janvier 2017.

peut être confondue avec un relativisme moral ne favorisant aucunement une culture publique commune. On les prive ainsi d'une connaissance essentielle dans la vie de tout citoyen, de tout être humain.

De plus, cet appel à la reconnaissance absolue des pratiques religieuses contribue à fragiliser les jeunes face à la montée des intégrismes religieux. Comment pourront-ils se prémunir contre les dérives sectaires des religions si on ne les amène pas à reconnaître ces dérives lorsqu'elles heurtent « les principes et valeurs inscrits dans la *Charte des droits et libertés de la personne* »¹¹ ?

Plus largement, comment, à l'avenir, ces jeunes seront-ils en mesure de dénoncer des gestes injustes, des pratiques inhumaines, s'ils n'ont pas appris comment exercer leur jugement et qu'on les a préparés à tout accepter au nom d'une fausse conception de la tolérance ? Comment pourront-ils faire la différence entre accepter le tolérable et refuser l'intolérable, par exemple les mutilations génitales féminines ou les mariages précoces ? Comment apprendre à distinguer ce qui est acceptable quand, pendant tout le parcours scolaire, on répète aux élèves que tout s'équivaut ou qu'il faut respecter de façon absolue la religion de l'« autre » ?

À cet égard, il serait opportun de rappeler qu'au Québec, le blasphème n'est pas un délit, et que l'apprentissage de la tolérance devrait également permettre d'éviter que certains élèves se sentent personnellement insultés quand on critique ou moque un dogme ou une doctrine religieuse.

Absence de vision critique — Témoignages :

« Se questionnant sur son orientation sexuelle, ma fille a posé une question relative au sort réservé aux homosexuels dans les livres saints ainsi que sur les rapports homme-femme en général. »

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Éthique et culture religieuse : Programme du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire*, p. 8.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/EthiqueCultRel_Secondaire.pdf

Elle s'est fait répondre que ce n'était pas sa place de contester la foi des autres (ma fille est ouvertement athée). »

Un père

« Si un étudiant a le malheur de contester voire seulement de questionner l'indifférence de l'enseignant devant certaines pratiques religieuses rétrogrades, il est accusé de manquer d'ouverture d'esprit. En d'autres mots, il est taxé d'intolérance, de xénophobie ou de racisme.

Devant cette pression exercée par un adulte incarnant l'autorité, la plupart des étudiants cèdent et mettent de côté leur bon sens pour chanter en cœur les louanges du renoncement identitaire et de l'effacement collectif. »

Un étudiant finissant au secondaire¹²

« Il s'agit d'un travail de groupe dans le cadre du cours ECR demandant aux élèves s'ils devraient prendre des mesures d'accommodement dans leur cabane à sucre pour répondre aux allergies alimentaires et aux interdits religieux. Rapidement, l'exercice ne leur demande plus si le choix d'accommodement ou non s'impose. Les tableaux à remplir sont clairs : que ne doivent pas manger telles personnes souffrant d'allergies, ou limitées par des dogmes religieux.

Le travail portant sur l'islam présente cette histoire : "Le prophète Mouhammad (sallallâhou `alayhi wa sallam) a dit 'le khall' (vinaigre de vin) est un bon condiment (Sahîh Mouslim)".

Pour finir, l'enfant est noté sur :

- *sa capacité à mettre en place les conditions favorables pour le dialogue ;*
- *sa capacité à poser des questions pour être certain de sa compréhension des idées de l'autre (une allergie alimentaire est-elle une idée ?)*
- *avoir été à l'écoute du point de vue de l'autre ;*

¹² Jérémy NORMAND, « Témoignage d'un étudiant du cours Éthique et culture religieuse », *Le Nouvelliste*, 8 septembre 2016. <https://www.lenouvelliste.ca/opinions/temoignage-dun-etudiant-du-cours-ethique-et-culture-religieuse-a373a7c2abfe82ec520276558a916a45>

- avoir fait preuve de respect dans l'interaction avec les autres.

“En équipe d’experts, suggérez au propriétaire un menu qui tient compte des contraintes alimentaires de la tradition religieuse étudiée.”

Peut-on croire que l’élève soit en pleine possession de son libre arbitre ? Il peut, s’il le veut rendre une copie blanche, mais sinon quelle réponse doit-il donner pour espérer une bonne note ? »

Un père qui constate le devoir de son enfant

1.4. Un cours qui renforce les stéréotypes

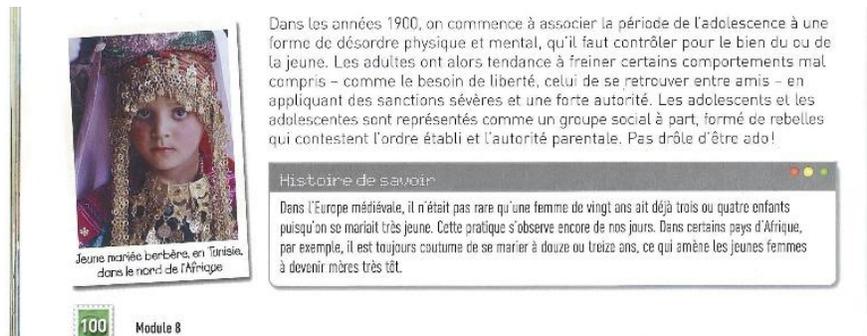


Les manuels scolaires et cahiers d'exercice du cours, surtout pour le primaire, abondent d'images, et ces images transmettent une vision stéréotypée, souvent même caricaturale des gens (l'image ci-dessus provient du cahier d'exercices *Toi et moi*¹³) : le chrétien porte une croix, le juif une kippa, la musulmane un voile, le bouddhiste un habit orange de moine, l'hindoue un bindi (point rouge sur le front) et l'Autochtone... des plumes sur la tête ! Les athées et les agnostiques sont presque totalement absents, tout comme les croyants qui ne pratiquent pas leur religion de façon ostentatoire.

¹³ Ève LEMAY, *Toi et moi*, cahier d'activité B, LIDEC, 2008, p. 57.

On aurait tendance à mettre en cause les concepteurs des manuels scolaires. Toutefois, rappelons encore que ceux-ci n'ont fait que suivre le programme ministériel : il s'agit de présenter les éléments observables des religions, dont les pratiques alimentaires et les pratiques vestimentaires.

1.5. Un cours qui banalise des pratiques sexistes



Jeune mariée berbère, en Tunisie, dans le nord de l'Afrique.

Dans les années 1900, on commence à associer la période de l'adolescence à une forme de désordre physique et mental, qu'il faut contrôler pour le bien du ou de la jeune. Les adultes ont alors tendance à freiner certains comportements mal compris – comme le besoin de liberté, celui de se retrouver entre amis – en appliquant des sanctions sévères et une forte autorité. Les adolescents et les adolescentes sont représentés comme un groupe social à part, formé de rebelles qui contestent l'ordre établi et l'autorité parentale. Pas drôle d'être ado!

Histoire de savoir

Dans l'Europe médiévale, il n'était pas rare qu'une femme de vingt ans ait déjà trois ou quatre enfants puisqu'on se mariait très jeune. Cette pratique s'observe encore de nos jours. Dans certains pays d'Afrique, par exemple, il est toujours coutume de se marier à douze ou treize ans, ce qui amène les jeunes femmes à devenir mères très tôt.

100 Module 8

Le cours montre ses contradictions notamment par le fait que le thème « Culture religieuse » banalise des stéréotypes sexistes associés aux religions, alors que dans le thème « Éthique », on demande de critiquer et de lutter contre les stéréotypes sexistes, conformément au plan stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁴.

En 2008, le Conseil du statut de la femme avait d'ailleurs demandé au ministre de l'Éducation de « s'assurer que [dans le cours ECR] la valeur d'égalité entre les sexes y occupe la place fondamentale qu'elle occupe dans la société québécoise »¹⁵. Pourtant, même si le sexisme des religions n'est plus à démontrer, de nombreuses pratiques religieuses discriminatoires à l'égard des filles et des

¹⁴ SECRETARIAT A LA CONDITION FÉMININE, *Ensemble pour l'égalité : Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, p. 58.

<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

¹⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Lettre à propos du programme d'éthique et de culture religieuse », <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/lettre-a-propos-du-programme-dethique-et-de-culture-religieuse.pdf> (page consultée le 17 février 2020)

femmes sont présentées dans les manuels scolaires sans qu'aucun commentaire mette en relief que ces pratiques vont à l'encontre de l'égalité des sexes¹⁶.

Par exemple, la photo ci-dessus du manuel *Vers le monde*¹⁷ ne remet pas en question la coutume du mariage précoce. Bien au contraire, la légende qui accompagne l'image revient à banaliser cette pratique. Cette banalisation a pour effet d'invalider de nombreuses tentatives pour éradiquer le mariage forcé au Québec, notamment parce qu'il handicape le développement physique, psychologique et social de la jeune fille.

Et que dire de toutes les traditions religieuses présentées dans le cours, où la naissance d'un garçon est doublement célébrée par rapport à celle d'une fille sans qu'aucune contextualisation critique soit faite, ou bien de la pléthore de fillettes voilées, parce que musulmanes ? En effet, dans les manuels scolaires du cours, dans presque toutes les images illustrant l'islam et représentant une femme ou une petite fille, celle-ci est voilée¹⁸.

En banalisant de telles pratiques sexistes, on abandonne des petites filles à des pressions religieuses qui menacent leur droit à l'émancipation et leur épanouissement en tant que citoyennes à part entière.

Discrimination à l'égard des femmes — Témoignage :

Voici une métaphore publiée par l'imam montréalais Hamza Chaoui sur sa page Facebook le 19 décembre 2019 :

« Un homme britannique pose une question à un savant : "Pourquoi vos femmes doivent-elles se couvrir la tête et le corps ?" Le savant prend alors dans sa main deux bonbons, un qu'il garde emballé et l'autre qu'il ouvre. Puis, il jette les deux bonbons par terre, les ramasse et demande

¹⁶ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*, 2016.

¹⁷ *Vers le monde*, cahier d'activités B, CEC, 2009, p.100.

¹⁸ Nadia EL-MABROUK et Michèle SIROIS, « Stéréotypes sexistes et stéréotypes culturels dans les manuels d'ECR du primaire », dans Daniel BARIL et Normand BAILLARGEON (sous la direction de), *La face cachée du cours Éthique et culture religieuse*, Leméac, 2016.

à l'homme : "Lequel choisiriez-vous ?" L'homme répond : "Celui qui est encore emballé". Le savant lui répond alors : "De la même façon que l'emballage protège le bonbon de la poussière, le hijab protège nos femmes des vices du monde" ! »¹⁹

Cette métaphore circule dans nos écoles. Un père signataire de ce mémoire l'a entendue de la bouche de sa fille, qui dit l'avoir entendue d'un élève pendant son cours ECR. L'enseignante n'aurait rien fait pour la déconstruire !

1.6. Le cours ECR est en porte à faux avec la loi sur la laïcité de l'État



Alors que la *Loi sur la laïcité de l'État* a été adoptée au Québec en juin 2019, les jeunes Québécois et Québécoises apprennent année après année dans ce cours que l'affichage religieux est une pratique qui ne peut être critiquée ou limitée d'aucune façon.

Même si la laïcité n'est presque jamais directement abordée dans le cours, le contenu des manuels scolaires laisse entendre qu'une interdiction des signes religieux irait à l'encontre des libertés individuelles. Ainsi, les pratiques

¹⁹ Hamza CHAOUI, Page Facebook d'Hamza Chaoui, <https://www.facebook.com/hamzachaoui85/> (page consultée le 17 février 2020)

vestimentaires les plus ostentatoires sont mises de l'avant pour représenter les traditions religieuses et parfois associées à la diversité des tenues comme la casquette, la robe de mariage ou les uniformes professionnels. Pis, les signes religieux étant juxtaposés, sur les illustrations, à la couleur de la peau et à d'autres caractéristiques physiques, il en ressort que l'interdiction de l'affichage religieux s'apparenterait à du racisme (voir par exemple l'image ci-dessus qui illustre un propos... sur la laïcité !²⁰).

En contradiction avec la laïcité de l'État — Témoignage :

À la suite de l'expérience qu'il a vécue avec sa fille, un père signataire de ce mémoire s'interroge sur le militantisme anti-laïcité de certains enseignants :

« L'an dernier, questionnée à savoir qui s'opposait au port du voile dans les fonctions publiques, ma fille fut la seule à lever la main. La professeure lui répond alors : "Eh bien, moi je sais reconnaître mon privilège blanc et je sais quand me taire". »

Il est facile de voir que ce type de remarque fait partie de l'arsenal de pratiques utilisées pour intimider les élèves qui émettent des opinions critiques par rapport aux religions.

2. Le nouveau cours

Pour toutes les raisons mentionnées plus haut, il est urgent d'abolir le thème « Culture religieuse » du cours ECR, et ce, dès la rentrée scolaire 2020. Il y aurait même lieu de mettre, dès à présent, un moratoire sur l'enseignement de cette compétence du cours.

²⁰ B. DICKNER et M.-A. LAMONTAGNE, *Une vie grande*, Groupe Fides, 2009, p. 35.

Nous recommandons de suspendre immédiatement l'enseignement et l'évaluation des élèves par rapport à la compétence « Culture religieuse » du cours ECR.

Il est à noter que les trois compétences du cours (éthique, culture religieuse et pratique du dialogue) forment un tout structuré autour de finalités communes. Par exemple, les manuels scolaires ne sont pas divisés en fonction des trois compétences, mais celles-ci se retrouvent plutôt entremêlées dans un même thème. Comment alors séparer le contenu du thème « Éthique » de celui du thème « Culture religieuse » ? Nous sommes donc en accord avec la proposition ministérielle qui est de revoir entièrement le cours, et non pas seulement sa compétence « Culture religieuse ».

Comment réformer en profondeur ce cours ? Le cours ne devrait-il pas être tout simplement aboli ? Y a-t-il lieu de le remplacer ? Au primaire, pourquoi ne pas tout simplement donner plus de temps aux matières fondamentales, ou bien faire plus de place aux loisirs ? Plus d'heures de récréation, plus d'activités culturelles, plus de temps pour le sport, plus de jeux avec les amis. N'est-ce pas ainsi qu'on apprend le mieux à se connaître soi-même et les autres ? N'est-ce pas la meilleure façon d'apprendre aux enfants à vivre ensemble ?

Il nous semble que le débat devrait aller jusqu'à une telle éventualité de ne pas remplacer ce cours, du moins au primaire. C'est l'avis de plusieurs parents signataires de ce mémoire. Toutefois, étant donné que la refonte du cours est la voie que semble avoir privilégiée le MEES, nous discutons ici de la refonte proposée.

Rappelons les huit thèmes soumis à la consultation publique par le MEES :

- **Thème 1 : Participation citoyenne et démocratie**
- **Thème 2 : Éducation juridique**
- **Thème 3 : Écocitoyenneté**
- **Thème 4 : Éducation à la sexualité**

- **Thème 5 : Connaissance de soi et relations interpersonnelles**
- **Thème 6 : Éthique**
- **Thème 7 : Citoyenneté numérique**
- **Thème 8 : Culture des sociétés**

Nous n'aborderons pas les huit thèmes un à un, mais nous en discuterons l'esprit général en faisant valoir que les valeurs fondamentales du Québec, et notamment la laïcité, devraient y prendre une place prépondérante. Les thèmes reliés à une éducation citoyenne et éthique devraient même être enseignés à la lumière des principes qui sous-tendent la laïcité, modèle d'intégration et socle du vivre-ensemble dont nous nous sommes dotés au Québec.

Nous aborderons ensuite plus en détail le thème de l'éducation à la sexualité pour lequel nous avons des préoccupations différentes.

2.1. Les objectifs

Comme nous le soulignons plus haut, ce sont les finalités mêmes du cours ECR qui, selon nous, sont les causes premières des dérives constatées. Ces finalités sont formulées selon un vocabulaire en phase avec la vision du vivre-ensemble véhiculée par le multiculturalisme canadien, un modèle d'intégration qui encourage les nouveaux arrivants à s'identifier à leur communauté d'origine plutôt qu'à la société d'accueil. Cette vision est contraire à la vision laïque du vivre-ensemble qui mise sur le partage de valeurs communes.

La question principale n'est donc pas de savoir quels thèmes aborder, mais plutôt quelles sont les finalités du nouveau cours visé. Sont-elles en rupture avec celles du cours ECR, ce qui permettrait réellement de parler d'une refonte, ou bien sont-elles formulées selon les mêmes bases théoriques, auquel cas nous risquerions d'en arriver à une version 2.0 du même cours tant décrié ?

Ni le titre ni les objectifs du nouveau cours n'ont été avancés explicitement dans le cadre de cette consultation publique. À la lecture de la définition de chacun des huit thèmes proposés, nous en déduisons que les finalités sont les suivantes :

- **Formation de citoyens éclairés sur leurs droits et leurs responsabilités** (thèmes 1, 2 et 3) ;
- **Développement de comportements respectueux et égalitaires** (thèmes 4 et 7) ;
- **Développement de soi et reconnaissance de l'autre** (thèmes 5 et 8) ;
- **Développement de la pensée critique et exercice du dialogue** (thème 6).

Il s'agit donc principalement d'un cours d'éducation à la citoyenneté avec un thème de développement personnel.

Nous ne pouvons que saluer l'initiative de former des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs, notamment en lien avec le respect des autres, leur liberté d'expression sur les réseaux sociaux, le respect de l'environnement et le développement de relations sexuelles égalitaires.

Nous saluons tout particulièrement le fait que les responsabilités et les devoirs des citoyens soient mis de l'avant. En effet, nous vivons à l'époque des droits individuels exacerbés, et il est important de remettre l'accent sur les responsabilités des citoyens les uns envers les autres, la notion de citoyenneté étant une notion collective. Dans le cadre d'un tel cours, l'accent doit être mis sur l'intérêt général et la protection du bien commun, qui doivent orienter les discussions et les prises de décisions.

Nous recommandons que, dans le volet « Éducation à la citoyenneté », l'accent soit mis sur la protection du bien commun et l'importance de défendre les droits collectifs au-delà des intérêts particuliers.

Nous saluons également le fait que le développement de la pensée critique soit mis de l'avant dans le thème « Éthique ». En effet, cette compétence (pensée critique) devrait être la priorité de l'école et devrait prévaloir dans le cadre de la conception de tout programme scolaire, et en premier lieu d'un cours qui vise la formation de citoyens éclairés et libres. C'est ce qui fait défaut dans le cas du cours ECR et c'est ce qui, selon nous, est la raison principale de son échec avéré, comme nous en avons parlé plus haut. En effet, dans le cours ECR, l'appel à un « dialogue de respect », autrement dit à un dialogue qui ne permet pas la critique de doctrines ou de pratiques religieuses, dissimule un appel à l'autocensure et une volonté de mise en veilleuse du jugement critique de l'élève quand il est question de religion, ce qui est pour nous inacceptable et irréconciliable avec la volonté de promouvoir une culture publique commune. Cet appel contribue à fragiliser les futures générations face aux discours religieux intégristes et à les rendre vulnérables à l'endoctrinement.

C'est pourquoi nous recommandons que le développement de l'esprit critique et de l'autonomie de jugement soient des éléments essentiels intégrés à tous les thèmes du cours et non seulement à celui concernant l'éthique.

Cet aspect est tellement important que nous suggérons de nommer le nouveau cours « Éducation à la citoyenneté et à l'autonomie de jugement ».

Nous voulons maintenant exprimer nos inquiétudes face à la formulation de certaines finalités du nouveau cours et à l'absence de certains thèmes, notamment celui de la laïcité, ce qui nous laisse penser que le MEES n'a pas pris la mesure des changements à opérer, en cohérence avec la nouvelle formulation de la *Charte des droits et libertés de la personne* à la suite de l'adoption du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État.

En particulier, nous constatons que le même vocabulaire que le cours ECR est utilisé pour formuler les objectifs des thèmes 5 et 8 : « reconnaissance de l'autre »,

« valorisation de l'autre », reconnaître les « différences » comme une richesse, accepter les « différences ». Comme nous l'avons détaillé à la section précédente, la notion de l'« autre » qui devrait être « toléré » n'est porteuse d'aucune unité sociale. Nous prôtons plutôt de nous rassembler dans un « nous » caractérisé par des valeurs communes. Il nous paraît nocif socialement de mettre l'accent sur les différences et la division des citoyens en groupes se distinguant par une religion, une origine ethnique ou une orientation sexuelle. L'école doit plutôt miser sur ce qui rassemble les élèves et développer chez eux un sentiment d'appartenance à une même nation, incarnée par un territoire commun, et caractérisée par une langue, une histoire et une vision de la citoyenneté qui sont communes. Par ailleurs, la différence entre les individus est un fait et non une valeur. Nous déplorons que ce genre de discours, associant la différence à une richesse, soit trop souvent utilisé pour banaliser certaines pratiques religieuses fondamentalistes, parfois au détriment de l'égalité et de la dignité des femmes, par exemple le voile intégral.

Nous recommandons que l'accent soit mis, dans tous les thèmes du cours, sur un vocabulaire qui permette de forger une citoyenneté commune, centrée sur des valeurs communes et non sur les caractéristiques particulières, notamment ethniques ou religieuses, des individus.

2.2. Éthique et citoyenneté

Dans cette partie, nous développons ce qui nous semble être fondamental à transmettre aux élèves en lien avec la citoyenneté et l'éthique.

Pour comprendre les règles de conduite propres à une société, comme proposées par le MEES sous le thème « Éthique », il faut tout d'abord reconnaître ses valeurs

fondamentales. Dans ce cadre, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration décrit les valeurs fondamentales du Québec comme suit ²¹:

- Le Québec est une société francophone ;
- Le Québec est une société démocratique ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Le Québec est une société laïque.

Nous recommandons d'ajouter au thème « Éthique » la reconnaissance des valeurs fondamentales du Québec comme société démocratique, francophone et laïque, qui promeut et respecte l'égalité entre les femmes et les hommes.

En particulier, le thème de la laïcité devrait figurer en bonne place dans un cours d'éducation citoyenne. Nous nous questionnons sur l'absence complète de cet élément fondamental du modèle québécois dans les huit thèmes avancés par le MEES.

Rappelons que la laïcité est, depuis l'adoption de la *Loi sur la laïcité de l'État*, reconnue comme un principe fondamental de la nation québécoise, inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Rappelons les bases sur lesquelles repose la *Loi sur la laïcité de l'État*²² :

- **« La nation québécoise a des caractéristiques propres, dont sa tradition civiliste, des valeurs sociales distinctes et un parcours**

²¹ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, *Les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne — Guide pratique*. https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/valeurs/GUI_Pratique_Valeurs_FR.pdf

²² QUÉBEC, *Loi sur la laïcité de l'État*, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3> (page consultée le 17 février 2020)

historique spécifique l'ayant amenée à développer un attachement particulier à la laïcité de l'État » ;

- La Loi détermine « **selon quels principes et de quelle manière les rapports entre l'État et les religions doivent être organisés au Québec** » ;
- Il est important de « **consacrer le caractère prépondérant de la laïcité de l'État dans l'ordre juridique québécois** » ;
- Il y a lieu d'« **établir un devoir de réserve plus strict en matière religieuse à l'égard des personnes exerçant certaines fonctions** » ;
- Il y a lieu d'assurer « **un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne** ».

Ainsi, la *Loi sur la laïcité de l'État* réaffirme le socle juridique de la nation québécoise et établit de quelle manière les rapports entre l'État et les citoyens doivent se faire en matière de religion et de conviction spirituelle. Il nous paraît donc essentiel d'inclure ces notions fondamentales dans le thème 2, « Éducation juridique », mais également dans les thèmes 1, 5, 6 et 8, dont le contenu aborde le rapport des citoyens entre eux et notamment en lien avec les croyances religieuses.

De plus, la laïcité est définie dans Loi selon quatre principes :

- la séparation de l'État et des religions ;
- la neutralité religieuse de l'État ;
- l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ;
- la liberté de conscience et la liberté de religion.

Ce sont des principes éthiques qui devraient orienter les objectifs du thème 6 portant sur l'éthique.

Nous recommandons que soient intégrés aux thèmes 1, 2, 5, 6 et 8 les principes et les objectifs à la base de la laïcité, tels que formulés dans la *Loi sur la laïcité de l'État*.

Nous voulons souligner que le vide créé par l'absence d'un contenu pédagogique sur le thème de la laïcité dans le cours ECR laisse la place à un contenu non contrôlé et provenant de sources diverses sur le sujet, et principalement un contenu militant en opposition à la *Loi sur la laïcité de l'État*. À titre d'exemple, un document du site *LesPlan Educational Services Ltd*²³, une entreprise canadienne située à Victoria, en Colombie-Britannique, dont les outils pédagogiques sont offerts à tous les enseignants canadiens, a été distribué dans une classe d'une école primaire sur le territoire de la CSDM. Ce document, dont nous avons pris connaissance, assimile la laïcité à une croyance en définissant le terme « laïciser » de la façon suivante : « promouvoir la croyance que la religion ne devrait pas jouer de rôle dans le gouvernement, l'éducation et les autres parties publiques de la société ». Nous ne pouvons accepter que nos enfants soient confrontés, à l'école, à un militantisme anti-laïque qui ne dit pas son nom.

2.3. Éducation à la sexualité

Nous saluons l'intention du MEES d'inclure, dans le nouveau cours, le contenu pédagogique rattaché au thème de l'éducation à la sexualité. Il s'agit d'un thème d'une grande importance pour le développement de relations saines entre les garçons et les filles et de comportements respectueux entre conjoints, ainsi que pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

La définition qui est donnée de ce thème nous paraît appropriée. Nous recommandons cependant d'y inclure l'objectif de lutte contre les stéréotypes

²³ *Le Monde en Marche*, niveau 2, numéro 1, site web *LesPlan Educational Services Ltd*, septembre 2019, <https://www.lesplan.com/fr/publications/le-monde-en-marche/issues/le-monde-en-marche-niv2-no1>, (page consultée le 18 février 2020)

sexuels et sexistes, comme prévu par la stratégie gouvernementale *Pour l'égalité entre les femmes et les hommes*²⁴. Une telle lutte aux stéréotypes est une bataille que les féministes mènent depuis des décennies et qui permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités entre les femmes et les hommes²⁵.

Nous recommandons que le thème « Éducation à la sexualité » informe aussi l'élève sur les conséquences psychologiques et sociales des stéréotypes sexuels.

Par ailleurs, ce contenu pédagogique devrait être dispensé à tous les élèves du Québec. Nous nous opposons à toute mesure d'exemption en raison de convictions spirituelles ou religieuses. Nous avons été fortement interpellés par le fait que près de 200 jeunes d'une commission scolaire aient été exemptés de contenu en éducation à la sexualité pour des raisons religieuses²⁶. À quoi sert ce cours si les enfants élevés dans des familles religieuses, parmi elles des familles rigoristes dont les enfants ont le plus besoin d'entendre parler de rapport sain à la sexualité et à leur corps, sont ceux qui sont dispensés de suivre ce cours ?

Nous recommandons qu'aucune exemption du contenu du thème « Éducation à la sexualité » ne soit accordée pour des raisons religieuses.

²⁴ SECÉTARIAT A LA CONDITION FÉMININE, *Ensemble pour l'égalité : Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, p. 58.

<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

²⁵ « Dans les années 1980, le Québec a changé tous ses livres scolaires pour faire en sorte que les stéréotypes sexuels soient éliminés : les petites filles pouvaient jouer avec des camions, les petits garçons pouvaient faire de la danse. L'entrée des femmes dans des domaines jusque-là réservés aux hommes — médecine, droit, construction, etc. — est une des grandes victoires de la lutte contre les stéréotypes, même si, dans certains domaines, il reste de grands changements à accomplir. » PDF QUÉBEC, *La mention de sexe : toute la société est concernée*,

http://www.pdfquebec.org/documents/Memoire_identite_sexuelle_2015_04.pdf p. 19

²⁶ Dominique SCALI, « Exemptions du cours d'éducation à la sexualité : vers des balises plus serrées ? », *Le Journal de Montréal*, 9 décembre 2019. <https://www.journaldemontreal.com/2019/12/09/vers-des-balises-plus-serrees-sur-leducation-sexuelle>

Nous voulons cependant insister pour que ce thème soit assuré par des sexologues professionnels en mesure de répondre adéquatement à toutes les questions des élèves. Nous tenons en particulier à faire part de notre inquiétude concernant des intervenants improvisés sur le sujet ou des représentants de groupes de pression distribuant gratuitement du matériel à saveur pédagogique, non validé par un ordre professionnel reconnu.

De plus, nous recommandons qu'une attention particulière soit portée afin d'éviter toute confusion entre les notions de « sexe », référant aux caractéristiques biologiques, d'« orientation sexuelle », référant aux préférences sexuelles, et de « genre », référant à l'ensemble des normes sociales et stéréotypes associés à l'un ou l'autre des deux sexes. On ne peut que constater l'influence de l'idéologie *queer* et des transactivistes qui sèment la confusion sur ces notions et introduisent un vocabulaire toxique préjudiciable pour les enfants, exacerbant l'anxiété et la confusion de certains enfants aux prises avec une dysphorie du genre.

Le sentiment d'être né dans le mauvais corps est un phénomène rare, mais bien réel, à prendre avec beaucoup de sérieux. Le ressenti des personnes transgenres doit être respecté, et ces personnes doivent être aidées et soutenues, et cela par des approches approuvées scientifiquement, en faisant intervenir des spécialistes et non en niant la notion du sexe biologique au profit de celui d'« identité de genre ».

Nous déplorons, en particulier qu'un vocabulaire tel que « le genre attribué à la naissance », le sexe « désigné à la naissance », ou l'identité de genre « réelle » par rapport à celle « assignée à la naissance » soit utilisé dans un document de la Commission scolaire de Montréal²⁷. Comment peut-on faire croire aux enfants que les parents « assignent » un sexe à la naissance, ou alors qu'il y a un genre « réel » et un autre « attribué » ? Nous refusons que soient transmises à nos enfants des

²⁷ COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, *Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal*, <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/lignes-directrices-transgenres.pdf>

faussetés sur le sexe et le genre véhiculées par des groupes de pression de transactivistes très actifs et un discours qui n'a rien de scientifique.

Nous demandons instamment au MEES de porter une attention particulière à la notion d'identité et d'expression de genre pour éviter :

- **toute confusion entre les notions d'identité sexuelle, d'orientation sexuelle et d'identité de genre ;**
- **la promotion de stéréotypes sexuels ;**
- **un phénomène de contagion sociale qui provoquerait des demandes de transitions prématurées ou non fondées, exacerbant ainsi une dysphorie du genre qu'on retrouve chez certains enfants.**

L'exemple du Royaume-Uni est éloquent à cet égard : ce pays a connu une véritable explosion (4000 %) d'enfants souhaitant transitionner après l'introduction d'un cours sur les identités de genre dans les écoles primaires. La situation a atteint un tel point que la ministre de la Condition féminine a dû demander à sa collègue de l'Éducation de retirer ce matériel pédagogique²⁸.

Conclusion

Nous réitérons notre satisfaction à l'égard du MEES pour le lancement de cette consultation publique dans l'objectif de revoir en substance le contenu du cours ECR. Plusieurs parents de notre collectif souhaiteraient l'abolition pure et simple de ce cours qui, nous semble-t-il, est très difficile, voire impossible à réformer.

²⁸ Gordon RAYNER, « Minister orders inquiry into 4,000 per cent rise in children wanting to change sex », *The Telegraph*, 16 septembre 2018. <https://www.telegraph.co.uk/politics/2018/09/16/minister-orders-inquiry-4000-per-cent-rise-children-wanting/>

Nous souhaitons cependant collaborer positivement à l'initiative ministérielle d'élaborer un cours d'éducation à la citoyenneté et d'éthique. Dans ce contexte, nous recommandons de :

- revoir les finalités du nouveau cours à la lumière des principes qui sous-tendent la laïcité de l'État ainsi que le modèle d'intégration dont s'est doté le Québec pour encadrer les rapports entre les citoyens et l'État en matière religieuse ;
- mettre l'accent sur la protection du bien commun et l'importance de défendre les droits collectifs, et sur le développement d'une citoyenneté commune centrée autour des valeurs communes de la société québécoise ;
- mettre l'accent sur le développement de l'esprit critique et de l'autonomie de jugement dans tous les thèmes visés, notamment ceux liés au développement personnel. C'est la meilleure façon de former des citoyens éclairés et libres, pouvant jouir pleinement de leur liberté de conscience ;
- porter une attention particulière au thème de l'éducation à la sexualité afin d'éviter que des groupes de pressions ayant des visées idéologiques et politiques n'influent sur le contenu pédagogique transmis aux élèves.